

Consignes générales COVID 19

Respecter les consignes spécifiques à chaque mission ou chantier.			
Consignes générales			
	Distanciation		Port de vêtements de protection
	Protection du visage		Port des gants
	Protection respiratoire		Surveillance médicale
	Désinfection des espaces et des matériels après une intervention ou un changement d'équipe		Élimination des déchets
	Tousser – éternuer dans votre coude		Ne pas se serrer la main

Les équipements suivants sont à disposition :



Grand public



FFP1










FFP2

Lavage des mains

L'accès à un point d'eau est obligatoire.











Quand ?

 Non port permanent						
		Changement de tâche		Partage de matériel		Systématiquement

A chaque fois !

			
Avant et après			

Comment ?




A l'eau et au savon			
	Durée		Frotter le bout des ongles
	Mouiller les mains		Frotter les pouces
	Utiliser du savon		Frotter le dos des mains
	Étaler le savon		Rincer
	Frotter paume contre paume		Essuyer avec une serviette à usage unique ou sécher à l'air libre
	Frotter entre les doigts		Si vous n'avez pas fermé le robinet utiliser une serviette à usage unique
Désinfection			
		 Lingettes désinfectantes	

Le port de masque





Sa mise en place est réalisée après lavage des mains

Quand Le porter ?

Dans chacun des cas suivants !

		
Distanciation impossible	En présence d'une personne malade ou à risque	

Le masque sera adapté à la mission

			
Mettre en place son masque pour une protection efficace			
1. Se laver les mains à l'eau et au savon ou avec une solution hydroalcoolique.			
2. Extraire de l'emballage uniquement le masque qui sera porté.			
3. S'assurer que la mention imprimée sur le masque figure à l'extérieur. En absence d'indication spécifique, on applique sur le visage le côté le plus rembourré de la barrette.			
4. Vérifier le sens du masque en plaçant la barrette nasale (si existante) sur le nez.			
5. Tenir le masque en face du nez et de la bouche et passer les élastiques derrière la tête sans les croiser (pour les modèles « Bec de canard » et « FFP2 par pliage ») ou derrière les oreilles (selon les modèles).			
Ajuster son masque pour une étanchéité efficace			
1. Pincer la barrette nasale (si existante) avec les deux mains pour l'ajuster au niveau du nez et limiter les fuites.			
2. Abaisser le bas du masque sous le menton. Le masque doit couvrir à la fois le nez, le menton et la bouche.			
3. Contrôler l'étanchéité des masques FFP (pour davantage d'efficacité, il est recommandé d'être rasé) : <ul style="list-style-type: none"> • Obturer la surface filtrante avec les mains. • Inhaler lentement et vérifier que le masque tend à s'écraser. • S'il est possible d'inhaler facilement, le masque fuit. 			
Une fois le masque porté, ajusté et étanche			
1. Ne plus toucher le masque avec les mains. Chaque fois que le masque barrière est touché, le porteur doit se laver les mains à l'eau et au savon ou avec une solution hydroalcoolique.			
2. Éviter de baisser ou retirer le masque, notamment pour parler. Veiller à parler en maintenant le masque dans son état après sa vérification (étape n°8).			
Retirer son masque avec précaution			
1. Respecter la durée du port de masque (voir la notice du fabricant).			
2. Retirer le masque en saisissant par l'arrière les élastiques du jeu de brides, sans toucher la partie avant du masque et le jeter.			
3. Se laver les mains à l'eau et au savon ou avec une solution hydroalcoolique après le retrait du masque.			

Responsabilités de l'employeur (Art. L4121-1)

L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.

Ces mesures comprennent :

- Des actions de prévention des risques professionnels,
- Des actions d'information et de formation ;
- La mise en place d'une organisation et de moyens adaptés

L'employeur veille à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes

Responsabilités du salarié (Art. L4122-1)

Conformément aux instructions qui lui sont données par l'employeur, dans les conditions prévues au règlement intérieur pour les entreprises tenues d'en élaborer un, **il incombe à chaque travailleur de prendre soin**, en fonction de sa formation et selon ses possibilités, **de sa santé et de sa sécurité ainsi que de celles des autres personnes concernées par ses actes ou ses omissions au travail.**

Les instructions de l'employeur précisent, en particulier lorsque la nature des risques le justifie, les conditions d'utilisation des équipements de travail, des moyens de protection, des substances et préparations dangereuses. Elles sont adaptées à la nature des tâches à accomplir.

Droit de d'alerte et de retrait (Art. L4131-1)

Le travailleur alerte immédiatement l'employeur de toute situation de travail dont il a un motif raisonnable de penser qu'elle présente un danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé ainsi que de toute défectuosité qu'il constate dans les systèmes de protection ou de sécurité.

Il peut se retirer d'une telle situation.

L'employeur ne peut demander au travailleur qui a fait usage de son droit de retrait de reprendre son activité dans une situation de travail où persiste un danger grave et imminent résultant notamment d'une défectuosité du système de protection.

Danger grave et imminent (Art. L4131-2)

Le représentant du personnel au comité social et économique, qui constate qu'il existe une cause de danger grave et imminent, notamment par l'intermédiaire d'un travailleur, en alerte immédiatement l'employeur selon la procédure prévue au premier alinéa de l'article L. 4132-2

Nom :

Prénom :

En cochant cette case, je reconnais avoir reçu l'information et la formation nécessaire à ma mission :

Date :

Merci d'enregistrer ce document et de nous le retourner par mail.